HCL
HOSPICES CIVILS DE LYON

MÉTROPOLE GRAND LYON

PARTENAIRES POUR LA SANTÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Appel à projets PAIR
Parcours de soins, HAndicap, Innovation, PaRtenariat patient

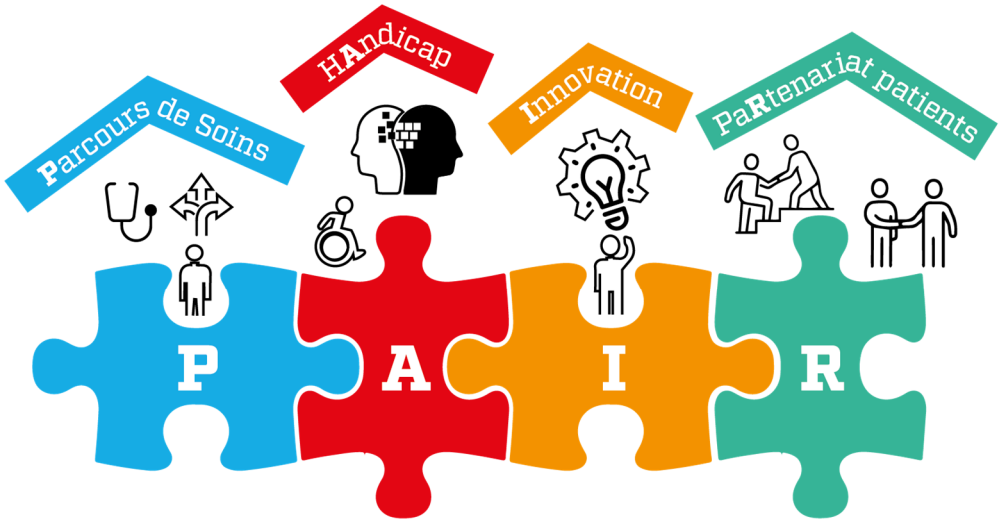

PRÉAMBULE

Les Hospices Civils de Lyon sont un établissement public de santé ; ils constituent le deuxième Centre Hospitalier Universitaire de France. Centre de compétences intégrant toutes les disciplines, les Hospices Civils de Lyon (HCL) comptent cinq groupements hospitaliers, dont quatre situés sur le territoire de la métropole de Lyon, rassemblant 13 établissements. Plus de 24 000 professionnels, dotés des équipements les plus avancés, se consacrent quotidiennement à leurs missions de soins, d'enseignement, de recherche et d'innovation médicale. Parmi leurs axes stratégiques prioritaires figure l'ambition de contribuer significativement sur les thématiques du handicap, du partenariat patient, l'aidance et de l'innovation en santé.

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale qui regroupe 58 communes, compte 1 433 613 habitants et s'étend sur 538 km² au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle constitue un territoire économique dynamique avec 884 150 emplois salariés et non-salariés, dont plus de 66 000 dans le domaine de la santé et des sciences de la vie, et 33 000 entreprises créées en 2024. Elle bénéficie également d'un écosystème académique et de recherche fort, avec plus de 190 000 étudiants, 13 300 chercheurs publics et privés et 5 pôles de compétitivité. Collectivité à statut particulier, unique en France, assumant à la fois les compétences urbaines classiques d'une communauté urbaine (aménagement, voirie, déchets, eau, développement économique …) et celles, humaines et sociales, d'un département (protection maternelle infantile, prévention, collège, insertion, vieillissement, handicap …), la Métropole de Lyon accompagne le citoyen tout au long de son parcours de vie et considère les sujets d'innovation dans le champ du médico-social comme source d'amélioration potentielle du service rendu aux usagers de la Métropole et de création de valeurs pour le territoire.

Les HCL et la Métropole de Lyon lancent une quatrième édition de leur appel à projet conjoint pour faire émerger des solutions innovantes et participatives, visant à améliorer le parcours de soins des personnes vivant avec un handicap et leur entourage, en lien avec un recours hospitalier (quel que soit le type et le motif de recours).

Cet appel est une initiative supplémentaire au service de l'innovation et du développement économique de la région, dans le but de répondre à des besoins non couverts, d'améliorer les coordinations et de favoriser la diffusion des innovations au service des patients et leur entourage

.

APPEL À PROJETS

Objectif : Développer une solution innovante d'amélioration du parcours de soins des personnes vivant avec un handicap et leur entourage, en lien avec une prise en charge hospitalière, quel que soit le motif).

Le présent document décrit les principaux objectifs et l'organisation de l'Appel à Projets (1.) ainsi que les actions de soutien dont pourra bénéficier le lauréat (2.)

Dans le présent document, le terme *handicap* sera entendu au sens de la loi de 2005 comme désignant toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant[1].

Date limite de renseignement des formulaires : 6 février 2026

CONTACTS

Pour les professionnels des HCL : Anne David, 04 72 40 68 11, anne.david@chu-lyon.fr
Pour les acteurs hors HCL : Clémence Labat, 06 68 24 18 38, clabat@grandlyon.com

[1] Article L114 du code de l'action sociale et des familles

1. Présentation de l'appel à projets

1.1. Objectifs

Objectif principal :

- Développer des solutions qui facilitent le parcours de la personne vivant avec un handicap et de son entourage, en lien avec un recours hospitalier (quel que soit le motif de recours), par des méthodes valorisant le partenariat patient et incluant les aidants.

Objectifs associés :

Pour les Hospices Civils de Lyon :

- Créer une acculturation des professionnels hospitaliers aux thèmes du handicap et de l'aidance,
- Contribuer au déploiement du partenariat patient aux HCL,
- Mettre en œuvre ou accompagner l'implantation de solutions améliorant l'expérience des patients, de leurs aidants et/ou des professionnels dans le domaine du handicap,
- Être acteur de l'innovation en santé, en lien avec les partenaires de l'écosystème.

Pour la Métropole :

- Améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et de leurs aidants,
- Favoriser l'accès à de nouveaux dispositifs (solutions, services, modes d'organisation, plateformes …) préservant et développant l'autonomie des personnes,
- Faciliter le développement de solutions améliorant la pratique des professionnels de la Métropole, au bénéfice d'une meilleure prise en charge des personnes vivant avec un handicap et de leurs aidants,
- Être acteur de l'innovation en santé en lien avec les partenaires de l'écosystème.

Pour les porteurs de projet :

- Bénéficier des savoirs expérientiels des patients, des aidants et des compétences des équipes médicales et soignantes des Hospices Civils de Lyon,
- Bénéficier des compétences des professionnels de la Métropole de Lyon,
- Avoir accès à des conditions de test en vie réelle,
- Travailler à la pérennisation du projet en explorant notamment le modèle économique.

1.2. Périmètre et éligibilité

Thèmes de projets visés :

- L'accessibilité de l'offre de soins sanitaires et médico-sociaux pour les personnes vivant avec un handicap et de leur entourage (manque d'adaptation de l'environnement de soin, prévention peu déployée, et report de soins) :
    - Exemple : créer des dispositifs mobiles de prévention pour les personnes vivant avec un handicap, etc.
- La coordination entre les professionnels (entre professionnels de santé, entre professionnels de santé et professionnels du handicap, entre professionnels du sanitaire et du médico-social, …), dans le parcours de soin, de santé et de vie de la personne vivant avec un handicap et son entourage :
    - Exemple : généraliser le rôle de coordinateur/référent dans le parcours de soin, etc.
- La communication, notamment entre personnel soignant et personne vivant avec un handicap, entre personnel hospitalier et aidants :
    - Exemple : rendre accessible et s'appuyer sur des ressources pédagogiques : BD, vidéos, etc.
- La formation/sensibilisation des professionnels de santé au handicap :
    - Exemple : stage du personnel soignant dans les structures du handicap / aidants ou patients comme formateurs dans les cursus professionnalisant des professionnels de santé.
- Autre : thème libre en lien avec l'amélioration du parcours de la personne vivant avec un handicap et de celui de son entourage comprenant un recours hospitalier.

Typologie de projets ciblés :

Le projet peut viser le développement d'une solution organisationnelle, d'un service, d'un produit, d'un logiciel ou d'une application informatique, d'un objet connecté, etc. Il n'y a pas de limitation au type de solution proposé.

Critères d'éligibilité :

- L'équipe-projet doit intégrer des personnes vivant avec un handicap et/ou des proches aidants concernées par le projet dès le dépôt du projet,
- Le projet doit contribuer à l'amélioration du parcours des personnes vivant avec un handicap et/ou de leurs aidants. Il n'est pas nécessairement centré sur la partie hospitalière du parcours, mais peut renforcer les coordinations et transversalités entre l'hôpital et les acteurs du parcours, au premier rang desquels la personne vivant avec un handicap elle-même et/ou ses aidants,
- Le projet doit inclure un volet portant sur l'évaluation de la solution proposée et de son impact,

- La solution développée doit viser une diffusion large, voire une commercialisation (auprès des hôpitaux / lieux de résidence des personnes handicapées etc.),
- Un projet déjà partiellement financé peut être soumis à cet appel à projets ; il sera nécessaire d'identifier clairement les postes de dépenses pour lesquels un complément de financement est sollicité.
- Le projet dans sa phase d'expérimentation, et au-delà, doit impacter la région Auvergne Rhône Alpes.

Consortium éligible :

Tout établissement ou professionnel des secteurs sanitaire et médico-social est éligible.

Une entreprise (TPE, PME[2], ETI ou groupe) ou une association est également éligible en tant que porteur principal du projet. Un partenariat avec un professionnel de santé des Hospices Civils de Lyon sera considéré comme un atout complémentaire pour le projet.

Le projet présenté doit démontrer des retombées locales à court terme en particulier pour les Hospices Civils de Lyon et les résidents de la Métropole de Lyon.

Les consortiums impliquant plusieurs acteurs de l'écosystème seront favorisés.

Critères de jugement :

L'évaluation des projets se fera sur la base des critères suivants :

- Composition du consortium (acteurs multiples / professionnel HCL),
- Caractère innovant du projet,
- Pertinence de la solution proposée au regard des stratégies prioritaires des partenaires publics,
- Réalité du partenariat avec les patients et/ou aidants proposé,
- Bénéfice clinique, social ou médico-économique attendu,
- Faisabilité technique, juridique, financière, organisationnelle et temporelle,
- Capacité de pérennisation et de diffusion au-delà de l'expérimentation initiale si le projet est pluriannuel.

2 Une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

1.3. Calendrier

Étape 1 :

Lancement de l'Appel à projets le 6 octobre 2025

Étape 2 :

Présentation, par les porteurs de projet, de leurs ébauches de projets lors d'une manifestation HCL-Métropole de Lyon, le 27 novembre 2025

- Comité mixte HCL/Métropole,
- Formulation éventuelle de recommandations aux porteurs pour constituer des consortiums avec d'autres porteurs et/ou impliquer des patients partenaires / associations de patients.

Étape 3 :

Dépôt des projets avant le 6 février 2026 à 23h59

- Par simple envoi aux adresses suivantes
  - anne.david@chu-lyon.fr
  - clabat@grandlyon.com

Étape 4 :

Évaluation des projets en février 2026

- Comité mixte HCL/Métropole, évaluant les projets selon les critères de jugement décrits ci-dessus.

Étape 5 :

Oral pour les projets présélectionnés le 26 mars 2026 après-midi

Étape 6 :

Annonce et accompagnement du ou des lauréat(s) à partir de mai 2026

- Financement d'un ou plusieurs projet(s) pour un montant total de 60 000€ TTC
- Accompagnement du ou des projet(s) lauréats pour une durée d'environ d'un an

2. Engagement des parties-prenantes

Actions engagées auprès du ou des porteur(s) de projets sélectionné(s)

La Métropole de Lyon et Les Hospices Civils de Lyon s'engagent à accompagner le ou les porteur(s) de projet lauréat(s) de l'Appel à Projets, à l'aide d'une enveloppe financière pour l'ensemble des projets d'un maximum de 60 k€ TTC, cofinancée par les 2 institutions, et d'un accompagnement spécifique en lien avec leurs compétences respectives.

En fonction des besoins du projet, évalués conjointement avec les porteurs, la Métropole de Lyon pourra mettre à disposition le soutien et l'accompagnement suivants :

- Soutien financier de la Métropole de Lyon : l'utilisation de ce financement constituera un apport au budget total nécessaire au projet et pourra notamment porter sur l'aide au financement de prestations de prototypage, d'études de marché, d'expérimentation en conditions réelles et d'aide à la construction du modèle économique,
- Conseil et accompagnement par les directions métiers de la Métropole de Lyon, disposant de compétences dans le domaine du handicap, de l'autonomie et de l'aidance, ainsi que dans le développement économique et l'innovation,
- Accompagnement, selon les besoins du projet, par le Lab ERASME, laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole proposant des méthodes agiles d'innovation,
- Mise à disposition de jeux de données, en partenariat avec Datagrandlyon, selon la nature du(des) projet(s) lauréats.

En fonction des besoins du projet, évalués conjointement avec les porteurs, les Hospices Civils de Lyon pourront mettre à disposition un soutien matériel et organisationnel :

- Soutien financier des HCL : l'utilisation de ce financement constituera un apport au budget total nécessaire au projet et pourra notamment porter sur l'aide au financement des développements, à la réalisation des prototypes, à la réalisation de l'évaluation du projet,
- Conseil et accompagnement des directions métiers, et notamment de la Direction de l'Innovation (DI), de la Direction de la Qualité, des Partenariats Patients et de la Sécurité des Soins (DQPPSS), du Service Promotion, Prévention, Santé Populationnelle (Service 3P) pour le montage du projet.

2.1. Engagements du consortium porteur de projet

- Engager toutes les ressources nécessaires à la bonne réalisation du projet
- Signer un document de cadrage du projet,
- Produire des éléments de bilan et d'évaluation d'impact à l'issu de l'accompagnement
- S'engager à répondre à des sollicitations de mesure d'impact ultérieures
- S'engager à trouver un co-financement si l'enveloppe globale du projet dépassait le montant alloué dans le cadre de cet Appel,
- Ne pas porter ou participer à un projet similaire concurrent,
- S'engager, lors de communications ultérieures, à citer le soutien dont le projet a bénéficié. Les modalités de cette communication seront à définir entre le consortium et les Hospices Civils de Lyon et la Métropole de Lyon, financeurs de cet Appel.

2.2. Suivi du(des) projet(s) lauréat(s)

Les porteurs seront accompagnés sur une période d'environ 12 mois à compter de l'annonce des lauréats. Un comité de pilotage se réunira avec les porteurs de projets selon une périodicité à définir en fonction des livrables attendus. Ce comité aura en charge le suivi du bon déroulement du projet durant sa période de réalisation complète.

Ce comité sera composé à minima de :

- La Direction de la Qualité, des Partenariats Patients et de la Sécurité des Soins,
- La Direction de l'Innovation des Hospices Civils de Lyon,
- La Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées de la Métropole de Lyon,
- La Direction de l'Action et de la Transition Économiques de la Métropole de Lyon.

PARTENAIRES POUR LA SANTÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Partenaires pour la santé du territoire et de ses habitants, la Métropole de Lyon et les Hospices Civils de Lyon se sont engagés dans une dynamique commune d'innovation en santé.

Ensemble, nous développons et favorisons l'émergence d'innovations santé au service des usagers, nous renforçons le lien ville-hôpital pour une meilleure prise en charge du patient, et nous agissons tout en limitant notre impact.

Pour faire du bien vivre en bonne santé sur le territoire, une réalité.

MÉTROPOLE GRAND LYON

HCL HOSPICES CIVILS DE LYON

Appel à projets PAIR
Parcours de soins, HAndicap, Innovation, PaRtenariat patient

SOUTENU PAR
LA MÉTROPOLE DE LYON
ET LES HOSPICES CIVILS DE LYON
PARTENAIRES POUR LA SANTÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS